

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 171

présenté par

Mme Pérol-Dumont, M. Sirugue, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac,  
Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin, M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac,  
Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur, M. Liebgott, Mme Génisson,  
M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone, M. Manscour,  
Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo et Mme Crozon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Il est institué un revenu de solidarité active qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. Le revenu de solidarité active remplace le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé et les différents mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité. Sous la responsabilité de l'État et des départements, sa réussite nécessitera la coordination et l'implication des acteurs du champ de l'insertion, des entreprises et des partenaires sociaux. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réforme du RSA doit donner un nouveau souffle aux politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il nécessite à l'évidence un cadre rénové des responsabilités à assumer.

Cette nouvelle philosophie des politiques à conduire doit être reconnue dès les premières dispositions du projet de loi.

Tel est l'objet de cet amendement.